PUBLICITÉ

La laïcité genevoise dans le contexte suisse et mondial

OPINION. La laïcité neutre de Genève fonctionne, constate Joëlle Fiss, membre d'un panel d'experts en liberté religieuse de l'OSCE. Pourquoi s'y opposer et importer des tensions religieuses venant d'ailleurs?

Des affiches pour et contre la loi sur la laïcité à Genève, le 20 janvier 2019. — © Keystone

Joëlle Fiss, membre du panel d'experts de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sur la liberté de religion ou de conscience

Publié le 24 janvier 2019 à 12:57. / Modifié le 10 juin 2023 à 15:35.

PARTAGER

Le 10 février, la population genevoise se prononcera sur la loi sur la laïcité de l'État, ainsi que sur quatre référendums qui **s'attaquent à elle.** Or, aussitôt entamé, tout débat autour de la religion divise. Il en résulte des amalgames féroces, **notamment celui qui** accuse cette nouvelle loi d'être «liberticide».

À ce sujet: À Genève, la laïcité est le terrain miné de la République

Dans le débat sur les relations entre l'État et l'Église dans le monde, l'on oublie parfois l'essentiel: la laïcité a été conçue d'abord pour défendre la liberté de religion et de croyance. Elle vise à libérer l'individu de l'emprise de l'État. La laïcité est avant tout un moyen d'assurer un droit profondément intime: celui de croire en ce que l'on veut ou celui de ne pas croire du tout. Ce droit, pourtant solidement ancré dans les traités internationaux, est fréquemment violé en pratique. Des individus sont persécutés à travers le monde pour leurs croyances - notamment les minorités. Pour ne donner qu'une poignée d'exemples, l'on songe aux chrétiens au Pakistan, aux bahaïs en Iran, aux athées au Bangladesh, aux ahmadis en Indonésie, aux Coptes en Egypte ou à la persécution des juifs à travers l'histoire.

Où se situe la loi genevoise sur cet échiquier mondial? Cinq archétypes de la relation Etat-Eglise permettent une meilleure appréciation et mise en contexte de notre loi.

Entre la France et les États-Unis

Premièrement, il y a les pays où la religion est imposée et où les droits des citoyens sont fréquemment violés au nom de cette religion d'État (Arabie saoudite, Iran). Deuxièmement, il y a le scénario où l'État s'identifie à une religion. Dans ce cas, les droits liés à la liberté religieuse y sont soit respectés (Angleterre), soit parfois violés (Egypte). Troisièmement, il existe des pays où plusieurs religions sont reconnues (Indonésie), ce qui peut causer des problèmes pour les personnes à religion ou croyance non reconnue. Quatrièmement, il y a le modèle de la séparation entre l'Église et l'État ou de la laïcité. Et enfin, il y a les pays où l'État s'oppose aux pratiques religieuses parce que toute croyance peut potentiellement faire concurrence à l'idéologie de l'État (Chine).

Lire aussi l'opinion: Non à une loi sur la laïcité discriminatoire

Genève est ancrée dans la quatrième catégorie: le modèle laïc. Ce modèle se décline de diverses façons et dépend des cultures et héritages régionaux. Comment, par exemple, comparer la laïcité à la française (loi 1905) au multiculturalisme des États-Unis? Force est de constater qu'aucun modèle n'est parfait: les tensions autour de la religion persistent partout.

> **“ Parmi les 26 cantons, seuls Genève et Neuchâtel sont laïcs alors que dans les autres un traitement préférentiel est donné à une Église**

En France, la laïcité s'inscrit dans les valeurs républicaines modernes. Elle fait partie de l'héritage des Lumières qui prônaient la libération de la nation de l'obscurantisme religieux du clergé. Au nom du vivre-ensemble, la religion doit être contenue dans l'espace public, même si cela empêche parfois l'individu de jouir de son droit à la liberté de religion.

Aux États-Unis, la liberté religieuse forme un socle essentiel de l'identité américaine. L'on se félicite d'avoir été une terre d'accueil pour des immigrés issus des persécutions. Dieu peut d'ailleurs se mêler à la politique de façon décomplexée: le militant non violent pour les droits civiques des Afro-Américains, Martin Luther King, est avant tout un pasteur baptiste et évoque fréquemment sa foi dans l'espace public. Et les membres du Congrès américain peuvent prêter serment sur le livre religieux de leur choix.

Lire également l'opinion: La loi sur la laïcité de l'État est bonne pour Genève

Une laïcité d'abstention

A Genève, l'expression religieuse n'est ni encouragée ni découragée. Nous sommes dans une laïcité d'abstention, pour reprendre la formule du philosophe protestant Paul Ricœur - une laïcité qui s'exprime par la neutralité religieuse de l'État. Genève se situe entre la France et les États-Unis. Sa principale caractéristique est d'appliquer une laïcité désidéologisée. On est loin du modèle valaisan où des crucifix arpentent les murs de l'école.

La Suisse, c'est son originalité, constitue un microcosme de régimes juridiques variés. La Constitution fédérale délègue aux cantons les compétences de réguler les relations Etat-Eglise. Seule contrainte, chaque canton a l'obligation de respecter la liberté de religion ou de conscience, l'égalité de traitement devant la loi et l'interdiction de la discrimination. Parmi les 26 cantons, seuls Genève et Neuchâtel sont laïcs alors que dans les autres un traitement préférentiel est donné à une Église (catholique chrétienne, catholique romaine, évangélique réformée).

Pour l'heure, Genève respire dans sa diversité et fait preuve d'une paix sociale remarquable, une ouverture exemplaire, tout en restant un îlot de sécurité. Cette laïcité neutre fonctionne. Pourquoi s'y opposer et importer des arguments ou des tensions religieuses venant d'ailleurs? Préservons ce soft power*, propre à notre canton, et soutenons la loi sur la laïcité.*

S LECTEURS ONT LU ENSUITE

Sur le front russo-ukrainien, l'épreuve du feu de l'armée nord-coréenne

Publié le 16 novembre 2024